



Département de la Mayenne
Arrondissement de Laval
Commune de BEAULIEU-SUR-LOUDON

N°2022-065

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du mercredi 5 octobre 2022

Date de convocation : 30/09/2022

Date d'affichage 30/09/2022

Nombre de conseillers : 11

Nombre de présents : 10

Nombre de votants : 10

Procurations : 0

L'an deux mil vingt-deux le mercredi 5 octobre à 20h34 le Conseil Municipal, légalement convoqué s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur Anthony ROULLIER, Maire.

Etaient présents : Madame Danielle GUILLERME-CAOUS, Monsieur Pascal LIVENAI, Madame Alexandra FOUCAULT, Madame Florence CHASSÉ, Monsieur Bernard THIREAU, Monsieur Nicolas GAZENGEL, Madame Véronique BOISARD, Madame Anaïs LAUTRU, Monsieur David LECARPENTIER.

Était absente non excusée : Madame Béatrice GUEGAN.

Formant la majorité des membres en exercice, Madame Danielle GUILLERME-CAOUS a été élue secrétaire de séance.

Election d'un nouvel adjoint

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu l'arrêté n° 2022-048 du maire en date du 16 septembre 2022 portant retrait de délégation à Madame Béatrice GUEGAN

Vu la délibération 2020-023 du Conseil Municipal du 25 mai 2020 relative à la détermination du nombre des adjoints au Maire,

Vu la délibération 2022-063 du Conseil Municipal du 5 octobre 2022 retirant la fonction de 4^{ème} adjoint à Madame Béatrice GUEGAN,

Vu la délibération 2022-064 du Conseil Municipal du 5 octobre 2022 décidant de maintenir le nombre d'adjoints à 4,

Considérant la vacance du poste de 4^{ème} adjoint au Maire,

Le Conseil municipal après en avoir délibéré,

Article 1^{er} : décide que l'adjoint à désigner occupera, dans l'ordre du tableau, le même rang que l' élu qui occupait précédemment le poste devenu vacant, à savoir le 4^{ème} rang

Article 2 : procède à la désignation du 4^{ème} adjoint au Maire au scrutin secret à la majorité absolue :

Monsieur le Maire précise que si, après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité des suffrages, le plus âgé est déclaré élu.

Il est dès lors procédé aux opérations de vote dans les conditions réglementaires.

Deux assesseurs ont été nommés : Madame Alexandra FOUCAULT et Madame Anaïs LAUTRU.

Sont candidats : aucun

Nombre de votants : 10

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 10

Nombre de bulletins blancs et nuls : 3

Nombre de suffrages exprimés : 7

Majorité Absolue : oui

Madame Florence CHASSÉ a obtenu 7 voix.

L'intéressée a déclaré accepter d'exercer cette fonction.

Pour copie conforme,
A BEAULIEU-SUR-LOUDON, le 5 octobre 2022
Le Maire, Anthony ROULLIER